

Critères
d'évaluation
Annexe « B »

1 Directives, précisions et procédures d'évaluation

1.1 Exigence

Attribuer jusqu'à deux contrats par région (régions du Pacifique, de l'Ouest, du Centre, de l'Est et de l'Atlantique) à des fournisseurs dans le cadre de la prestation des services de spécialistes pouvant effectuer des évaluations ergonomiques des postes de travail et le suivi connexe de façon virtuelle ou en personne dans les locaux du CNRC ou au domicile des employés. Le CNRC pourrait avoir besoin d'autres services professionnels en fonction des conclusions des rapports d'évaluation produits. Les fournisseurs peuvent soumissionner sur 1 ou les 5 régions.

1.2 Procédure d'évaluation

La proposition sera évaluée et cotée en fonction des critères d'évaluation décrits ci-dessous. Elle devra aborder ces critères suffisamment en détail pour décrire exactement la réponse du soumissionnaire.

1.2.1 Étape 1 : Évaluation en fonction des critères de l'entreprise et des critères techniques obligatoires

Les propositions seront évaluées en fonction des critères obligatoires énoncés dans l'annexe « Critères obligatoires ». Seules les propositions qui satisfont à TOUS les critères obligatoires passeront à l'étape 2.

1.2.2 Étape 2 : Évaluation en fonction des critères cotés

Les propositions seront évaluées et cotées en fonction des critères cotés énoncés dans l'annexe « Critères d'évaluation cotés ». Pour être jugée recevable, une proposition doit obtenir une note globale moyenne d'au moins 50 %. On calculera et on utilisera la moyenne des cotes attribuées par les différents évaluateurs.

1.2.3 Étape 3 : Méthode de sélection

La sélection se fera en fonction de la cote de mérite technique (70 %) et du prix (30 %), combinés. Pour être déclarée recevable, une proposition doit :

- a) satisfaire à toutes les exigences de l'appel de propositions;
- b) satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires;

- c) obtenir une cote moyenne d'au moins 50 % lors de l'évaluation technique des critères cotés. Les propositions qui ne rempliront pas les exigences propres aux trois étapes ne seront pas retenues.

1.2.4 Étape 4 : Attribution du contrat

Le ou les soumissionnaires dont la proposition obtiendra le pointage le plus élevé en combinant la cote d'évaluation technique (70 %) et le prix (30 %) seront recommandés pour l'attribution d'un contrat.

1.3 Coordonnées des références

Les soumissionnaires doivent fournir en référence le nom de deux (2) clients en mesure de commenter deux (2) projets distincts effectués pour leur compte et de confirmer, à la demande du Canada, l'exactitude des faits présentés dans la proposition. Les soumissionnaires doivent donner le nom, le numéro de téléphone et l'adresse courriel d'une personne à contacter pour chacun des clients donnés en référence, ainsi que le titre de cette personne. En cas de divergence entre les renseignements fournis par un client cité en référence et ceux contenus dans la proposition, l'évaluation se fera sur la foi de ceux donnés par le client. Si la personne à contacter ne peut être jointe durant la période d'évaluation, le soumissionnaire pourra donner le nom et les coordonnées d'une autre personne travaillant pour le même client.

1.4 Profil de l'organisation

Chaque soumissionnaire doit soumettre le profil de son entreprise en donnant un aperçu de ses compétences, des sous-traitants auxquels il a recours, le cas échéant, ainsi que de ses mandataires autorisés qui pourraient prendre part à la réalisation des travaux en son nom. Chacun doit décrire brièvement son entreprise : sa taille, sa structure, depuis quand elle est en exploitation, ses domaines d'activité, ses principaux clients, ses effectifs ainsi que son implantation géographique. Ces renseignements sont fournis à titre d'indication seulement et ne seront pas évalués.

2 CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES DE L'ENTREPRISE

	Critères d'évaluation obligatoires (EO) pour toutes les régions	Satisfait / non satisfait	Renvoi à la proposition (à remplir par le fournisseur)
EO1	<p><u>Méthode</u></p> <p>Dans sa proposition, le soumissionnaire doit décrire la méthode qu'il appliquera pour que l'on puisse évaluer sa capacité d'effectuer de manière satisfaisante chacune des tâches suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Commandes subséquentes de services : La méthode doit comprendre un énoncé indiquant le temps de réponse proposé aux courriels de demande d'évaluation ergonomique de postes de travail. L'énoncé doit aussi décrire la démarche qui sera suivie pour garantir que toutes les demandes sont traitées dans les délais impartis. 2. Évaluation ergonomique : La méthode doit comprendre un énoncé indiquant le délai proposé pour planifier et réaliser l'évaluation ergonomique. L'énoncé doit aussi décrire la démarche qui sera suivie pour garantir que toutes les demandes sont exécutées dans les délais impartis. 3. Rapport et recommandations : La méthode doit comprendre un énoncé indiquant le délai proposé pour remettre le rapport d'évaluation ergonomique de postes de travail et les recommandations. L'énoncé doit aussi décrire la démarche qui sera suivie pour garantir que tous les rapports et toutes les recommandations sont remis dans les délais impartis et répondent aux attentes du client. 4. Autres ressources et substituts : Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité d'ajouter des ressources au besoin ou de remplacer de manière efficace les ressources proposées lorsqu'elles ne sont plus disponibles ou ne répondent pas aux attentes du client. Le soumissionnaire doit indiquer sa capacité à fournir du personnel suppléant qualifié. <p><u>La portion « Méthode » de la soumission ne doit pas</u></p>	Oui ou non	

	<u>dépasser deux (2) pages.</u>		
EO2	Le soumissionnaire doit confirmer que toutes les personnes proposées et les remplaçants éventuels détiennent une cote de fiabilité délivrée par le gouvernement du Canada.	Oui ou non	

3 CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

Critères techniques obligatoires RÉGION DU PACIFIQUE		
	Critère technique obligatoire	Renvoi à la justification dans la soumission technique et commentaires
TO1	<p>Le soumissionnaire doit proposer au moins un ou une ergonome. Pour se qualifier, les ressources proposées doivent attester qu'elles répondent à toutes les exigences indiquées ci-après.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme universitaire, un certificat ou un diplôme d'études collégiales en ergonomie, kinésiologie, physiothérapie, ergothérapie ou soins infirmiers en santé au travail d'un établissement canadien reconnu ou l'équivalent tel qu'établi par un service canadien reconnu d'évaluation des diplômes universitaires, si le diplôme ou le certificat a été obtenu à l'extérieur du Canada. • Avoir effectué au moins 25 évaluations ergonomiques de postes de travail de clients externes au cours des deux (2) dernières années. <p>Remarque : Le soumissionnaire doit fournir le c.v. de la ressource proposée ou une notice biographique d'un maximum de deux (2) pages. Le c.v. ou la notice biographique doit comprendre les renseignements pertinents pour démontrer la conformité à ce critère. Les soumissionnaires doivent inclure un minimum de deux (2) rapports d'évaluation ergonomique de postes de travail.</p>	
TO2	<p><u>Langue de travail</u> Toutes les personnes proposées ou les remplaçants éventuels doivent pouvoir communiquer de manière efficace en anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral.</p>	

Critères techniques obligatoires RÉGION DE L'OUEST		
	Critère technique obligatoire	Renvoi à la justification dans la soumission technique et commentaires
TO1	<p>Le soumissionnaire doit proposer au moins une personne qualifiée et au moins une personne qualifiée de remplacement. Pour que se qualifier, les ressources proposées doivent attester qu'elles répondent à toutes les exigences indiquées ci-après.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme universitaire, un certificat ou un diplôme d'études collégiales en ergonomie, kinésiologie, physiothérapie, ergothérapie ou soins infirmiers en santé au travail d'un établissement canadien reconnu ou l'équivalent tel qu'établi par un service canadien reconnu d'évaluation des diplômes universitaires, si le diplôme ou le certificat a été obtenu à l'extérieur du Canada. • Avoir effectué au moins 25 évaluations ergonomiques de postes de travail de clients externes au cours des deux (2) dernières années. <p>Remarque : Le soumissionnaire doit fournir le c.v. de la ressource proposée ou une notice biographique d'un maximum de deux (2) pages. Le c.v. ou la notice biographique doit comprendre les renseignements pertinents pour démontrer la conformité à ce critère. Le soumissionnaire doit inclure un minimum de deux (2) rapports d'évaluation ergonomique de postes de travail.</p>	
MT2	<p><u>Langue de travail</u> Toutes les personnes proposées ou les remplaçants éventuels doivent pouvoir communiquer de manière efficace en anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral.</p>	

Critères techniques
obligatoires
RÉGION DU CENTRE

	Critère technique obligatoire	Renvoi à la justification dans la soumission technique et commentaires
TO1	<p>Le soumissionnaire doit proposer au moins une personne qualifiée et au moins une personne qualifiée de remplacement. Pour que se qualifier, les ressources proposées doivent attester qu'elles répondent à toutes les exigences indiquées ci-après.</p> <ul style="list-style-type: none">• Détenir un diplôme universitaire, un certificat ou un diplôme d'études collégiales en ergonomie, kinésiologie, physiothérapie, ergothérapie ou soins infirmiers en santé au travail d'un établissement canadien reconnu ou l'équivalent tel qu'établi par un service canadien reconnu d'évaluation des diplômes universitaires, si le diplôme ou le certificat a été obtenu à l'extérieur du Canada.• Avoir effectué au moins 25 évaluations ergonomiques de postes de travail de clients externes au cours des deux (2) dernières années. <p>Remarque : Le soumissionnaire doit fournir le c.v. de la ressource proposée ou une notice biographique d'un maximum de deux (2) pages. Le c.v. ou la notice biographique doit comprendre les renseignements pertinents pour démontrer la conformité à ce critère. Le soumissionnaire doit inclure un minimum de deux (2) rapports d'évaluation ergonomique de postes de travail.</p>	
TO2	<p><u>Langue de travail</u> Toutes les personnes proposées ou les remplaçants éventuels doivent pouvoir communiquer de manière efficace en français et anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral. ou Au moins une (1) personne proposée et son remplaçant éventuel doivent pouvoir communiquer de manière efficace en anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral, <u>ET</u> au moins une (1) personne proposée et son remplaçant éventuel doivent pouvoir communiquer de manière efficace en français, tant à l'écrit qu'à l'oral.</p>	

Critères techniques
obligatoires
RÉGION DE L'EST

	Critère technique obligatoire	Renvoi à la justification dans la soumission technique et commentaires
TO1	<p>Le soumissionnaire doit proposer au moins une personne qualifiée et au moins une personne qualifiée de remplacement. Pour que se qualifier, les ressources proposées doivent attester qu'elles répondent à toutes les exigences indiquées ci-après.</p> <ul style="list-style-type: none">• Détenir un diplôme universitaire, un certificat ou un diplôme d'études collégiales en ergonomie, kinésiologie, physiothérapie, ergothérapie ou soins infirmiers en santé au travail d'un établissement canadien reconnu ou l'équivalent tel qu'établi par un service canadien reconnu d'évaluation des diplômes universitaires, si le diplôme ou le certificat a été obtenu à l'extérieur du Canada.• Avoir effectué au moins 25 évaluations ergonomiques de postes de travail de clients externes au cours des deux (2) dernières années. <p>Remarque : Le soumissionnaire doit fournir le c.v. de la ressource proposée ou une notice biographique d'un maximum de deux (2) pages. Le c.v. ou la notice biographique doit comprendre les renseignements pertinents pour démontrer la conformité à ce critère. Le soumissionnaire doit inclure un minimum de deux (2) rapports d'évaluation ergonomique de postes de travail.</p>	
TO2	<p><u>Langue de travail</u> Toutes les personnes proposées ou les remplaçants éventuels doivent pouvoir communiquer de manière efficace en français et anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral. ou Au moins une (1) personne proposée et son remplaçant éventuel doivent pouvoir communiquer de manière efficace en anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral, <u>ET</u> au moins une (1) personne proposée et son remplaçant éventuel doivent pouvoir communiquer de manière efficace en français, tant à l'écrit qu'à l'oral.</p>	

Critères techniques
obligatoires
RÉGION DE L'ATLANTIQUE

	Critère technique obligatoire	Renvoi à la justification dans la soumission technique et commentaires
TO1	<p>Le soumissionnaire doit proposer au moins une personne qualifiée et au moins une personne qualifiée de remplacement. Pour que se qualifier, les ressources proposées doivent attester qu'elles répondent à toutes les exigences indiquées ci-après.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détenir un diplôme universitaire, un certificat ou un diplôme d'études collégiales en ergonomie, kinésiologie, physiothérapie, ergothérapie ou soins infirmiers en santé au travail d'un établissement canadien reconnu ou l'équivalent tel qu'établi par un service canadien reconnu d'évaluation des diplômes universitaires, si le diplôme ou le certificat a été obtenu à l'extérieur du Canada. • Avoir effectué au moins 25 évaluations ergonomiques de postes de travail de clients externes au cours des deux (2) dernières années. <p>Remarque : Le soumissionnaire doit fournir le c.v. de la ressource proposée ou une notice biographique d'un maximum de deux (2) pages. Le c.v. ou la notice biographique doit comprendre les renseignements pertinents pour démontrer la conformité à ce critère. Le soumissionnaire doit inclure un minimum de deux (2) rapports d'évaluation ergonomique de postes de travail.</p>	
TO2	<p><u>Langue de travail</u> Toutes les personnes proposées ou les remplaçants éventuels doivent pouvoir communiquer de manière efficace en anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral.</p>	

Critères techniques cotés (TC) et pondération		Minimum de points requis	Maximum de points attribuables	
TC1	La méthode décrite par le soumissionnaire pour le critère EO1 sera évaluée en fonction de la grille ci-dessous.		30	40
	Points	Évaluation		
	40/40	La méthode proposée dépasse les attentes et couvre tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation de manière claire et concise.		
	30/40	La méthode proposée satisfait aux attentes et couvre tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.		
20/40	La méthode proposée satisfait à peine aux attentes et couvre tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation, mais fournit un minimum d'explications ou de détails.			
0/40	La méthode proposée ne couvre pas tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation ou donne un niveau de détail insuffisant pour satisfaire aux attentes.			

Critères techniques cotés (TC) et pondération		Minimum de points requis	Maximum de points attribuables	
TC2	La formation et l'expérience décrites par le soumissionnaire pour le critère EO1 seront évaluées en fonction de la grille ci-dessous.		30	40
	Points	Évaluation		
	40/40	La formation et l'expérience de toutes les personnes proposées et de leurs remplaçants éventuels dépassent les attentes et couvrent tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation de manière claire et concise.		
	30/40	La formation et l'expérience de toutes les personnes proposées et de leurs remplaçants éventuels satisfont aux attentes et couvrent tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.		
	20/40	La formation et l'expérience de toutes les personnes proposées et de leurs remplaçants éventuels satisfont à peine aux attentes et couvrent tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation, mais le niveau d'explication ou de détail est minimal.		
0/40	La formation et l'expérience de toutes les personnes proposées et de leurs remplaçants éventuels ne couvrent pas tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation ou le niveau de détail fourni est insuffisant pour satisfaire aux attentes.			

Critères techniques cotés (TC) et pondération		Minimum de points requis	Maximum de points attribuables	
PR3	La capacité à répondre aux exigences linguistiques décrite par le soumissionnaire pour le critère EO2 sera évaluée en fonction de la grille ci-dessous.		10	10
	Points	Évaluation		
	10/10	Toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels satisfont aux attentes et leurs capacités linguistiques couvrent tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.		
	0/10	Ce ne sont pas toutes les personnes proposées et leurs remplaçants éventuels qui satisfont aux attentes et qui possèdent des capacités linguistiques couvrant tous les éléments inclus dans le critère d'évaluation.		